COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

<u>Présents: - F. DUPUIS - A. BOIGELOT - L.P. SECCI - A. HNAT - J.P HUGOT - C. LUTZ - B. DUPARCQ</u> - J-M. DESPREZ - N. LADEVEZ - P. CALLOT - C. GOEUSSE - F. PILARCZYK - D. BERLIK - S. FERAHTIA -N. PRZYBYLA- - B. MILLEVILLE - J-C SZRAMA - J-F. THOURIN-VIAL - S. YPREEUW - S. GOETINCK

Représentés (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Six procurations sont présentées :

N. ZIANE représentée par N. LADEVEZ M. DELEAU représentée par F. PILARCZYK B. BURGEAT représenté par D. BERLIK H. CHEKROUN représenté par P. CALLOT A. FLANQUART représenté par A. HNAT B. KROL représenté par L-P SECCI J-P CORBISEZ représenté par S. FERAHTIA C. CECINI représentée par J-F. THOURIN-VIAL

Absent(s):

D. WOJDOWSKI

Retard: M. Jean-Marc DESPREZ

arrivé à 18 h 41

Début du Conseil Municipal: 18 H 30

-:-:-:-:-:-:-

Madame le Maire désigne Madame Bernadette MILLEVILLE, secrétaire de séance, qui procède à l'appel nominal de l'ensemble des conseillers en exercice.

-:-:-:-:-:-

Mme le Maire

Proposition de Motion en fin de Conseil Municipal

1. Compte rendu du conseil municipal du 30 Juin 2017

Madame le Maire soumet l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 30 Juin 2017.

Le compte rendu du conseil est adopté à 23 voix pour, 4 abstentions et 2 absents

Mr Jean-François THOURIN-VIAL

Il est conforme aux comptes rendus précédents donc nous nous abstiendrons

2. Compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2017 / Élection du maire

Madame le Maire soumet l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2017.

Le compte rendu du conseil est adopté à 27 voix pour et 2 absents

Mr Jean-François THOURIN-VIAL Les deux suivants sont beaucoup mieux

3. Compte rendu du conseil municipal du 19 octobre 2017

Madame le Maire soumet l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 19 octobre 2017.

Le compte rendu du conseil est adopté à 27 voix pour et 2 absents

4. Compte rendu des décisions du Maire

Conformément à l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises en vertu de la délégation accordée par délibération en date du 15 Octobre 2015, Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- n° 09/17: Cession de droit au bail 17 rue Renan
- n° 10/17 : Marché n°2017/02 : AMO pour la réalisation d'un diagnostic « Accessibilité Handicapé » des bâtiments ERP et élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée
- nº 11/17 : Cession de droit au bail Local 3 rue Émile Zola
- nº 12/17 : Cession de droit au bail Logement 3 rue Émile Zola
- n° 13/17 : Mobilisation d'un emprunt de 1 500 000.00€ auprès du Crédit Agricole Nord de France
- nº 14/17 : Cession de droit au bail Logement 27 rue Louis Pasteur
- n° 15/17 : Nomination du représentant de la Commune de Oignies à la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT)
- nº 16/17 : Cession de droit au bail Local 17 rue Ernest Renan
- n° 17/17 : Marché n°2017/04 Fourniture et livraison de colis pour les fêtes de fin d'année.
- n° 18/17 : Marché n°2017/07 : Installation d'un système de vidéoprotection et la maintenance associée.
- n° 19/17 :Marché n°2017/03 : Groupement de commandes de la Ville et du CCAS de Oignies dans le cadre d'un marché de prestations de services d'assurances.
 Lot n°1 : Responsabilité civile
- n° 20/17 : Marché n°2017/03 : Groupement de commandes de la Ville et du CCAS de Oignies dans le cadre d'un marché de prestations de services d'assurances.

Lot n°4: Protection juridique

Prise d'acte à 27 voix et 2 absents

Intervention

Mr Jean-François THOURIN-VIAL

Concernant la décision 13/17 on voit que ça concerne prés de 1 million et demi d'Euros. Donc il nous est communiqué bien au-delà du délais de recours et je pense que ce délais n'a pas été respecté tout simplement parce que le Conseil Municipal correspondant n'a pas été tenu dans les délais prévus par la loi ; Nous sommes restés tout un trimestre sans Conseil Municipal.

Mme le Maire

Nous avions passé cette délibération au Conseil de Juin 2017, mais l'organisme nous a demandé ce document complémentaire. C'était le prêt Pour Territoire 62.

FINANCES

5. État de non valeur comptable année 2017

Vu la demande de Monsieur le Trésorier de Carvin en date du 12 septembre 2017, Monsieur BOIGELOT, premier Adjoint présente au Conseil Municipal un état de non valeur comptable pour l'année 2017.

La délibération est adoptée à 27 voix pour et 2 absents

6. État de créances éteintes année 2017

Vu la demande de Monsieur le Trésorier de Carvin en date du 12 septembre 2017, Monsieur BOIGELOT, premier Adjoint présente au Conseil Municipal un état des créances éteintes pour l'année 2017.

La délibération est adoptée à 27 voix pour et 2 absents

Arrivée de M. Jean-Marc DESPREZ à 18 h 41

7. Indemnité de Conseil et confection de documents budgétaires allouée aux comptables du Trésor

Monsieur BOIGELOT, Premier Adjoint, informe le Conseil Municipal que vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État. Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires aux receveurs municipaux, le Conseil Municipal propose une indemnisation de conseil au taux de 100 % pour l'année 2017. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel et sera attribuée à Monsieur Bertrand DULARY.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

8. Remboursement de visite médicale obligatoire

Mme le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de leurs activités, de nombreux agents de la collectivité, sont amenés à conduire les véhicules de la ville. Ces agents sont soumis à une visite médicale obligatoire, renouvelable tous les cinq ans, chez un médecin de ville agréé par le préfet du département non remboursée par la sécurité sociale. Il est proposé que cette visite soit prise en charge par la commune et remboursée à chaque agent concerné.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

9. Remboursement de location de salle Mr HECTOR TOURNAND

Monsieur BOIGELOT expose au Conseil municipal que Monsieur HECTOR / TOURNAND a réservé la salle des Fêtes de la Mairie le 16 septembre 2017. Suite au décès d'un de ses proches, il souhaite annuler sa location. Monsieur BOIGELOT propose le remboursement de la somme totale de la location.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

10. Remboursement de location de salle Mme CARPENTIER / THOREZ

Monsieur BOIGELOT expose au Conseil municipal que Mme CARPENTIER / THOREZ a réservé la salle des Fêtes de la Mairie pour le 19 Mai 2018 pour y célébrer son mariage. Madame CARPENTIER / THOREZ vient d'apprendre sa grossesse et l'accouchement est prévu pour le 10 Mai 2018. Elle souhaite reporter la date de son mariage et demande le remboursement de son règlement, soit 50 €. Monsieur BOIGELOT propose le remboursement de cette somme.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

11. Remboursement de location de tables et chaises MEDJKANE / BOUKHELIFA

Monsieur BOIGELOT informe le Conseil municipal que Mme MEDJKANE / BOUKHELIFA a fait une commande de tables et de chaises pour le 22 septembre 2017. Un règlement de 79,80 € a été perçu. Faute de participants la réservation est annulée. Un remboursement de la somme versée pour la location est proposé.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

12. Garantie d'emprunt Maisons et Cités – 17 logements ZAC de la Maille verte

Monsieur BOIGELOT expose au Conseil Municipal que Maisons et Cités sollicite une garantie d'emprunt de 17 logements ZAC de la Maille verte. L'assemblée délibérante de la Commune de Oignies accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de deux-millions-quatre-cent-cinquante-mille-cinq-cent-cinq euros (2 450 505.00 euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 66053, constitué de 4 Lignes du Prêt.

La délibération est adoptée à 24 voix pour, 4 abstentions et 1 absent

Mr Jean-François THOURIN-VIAL

l^{er} point : Nous avons déjà eu une discussion sur le taux de garantie à 100 % qui moi m'étonne toujours. Là le bailleur est quand même théoriquement solide, donc c'est étonnant qu'il ne se tourne que vers la Municipalité, il y a aussi d'autres possibilités et d'autres garanties de financement.

2nd point:ça concerne la Maille Verte, et comme vous le savez, il y a un recours qui est en cours au Tribunal Administratif donc pour ces raisons nous allons nous abstenir.

Mme le Maire

Par rapport à la garantie d'emprunt, je tiens a préciser que c'est un dispositif qui permet au bailleur de disposer des prêts à la Caisse de Dépôt et de Consignations et donc qui induit des taux d'intérêts très faibles et sur une durée très longue, jusqu'à 60 ans ; Donc c'est à ce titre qu'il se retournent vers nous.

Mr Jean-François THOURIN-VIAL

Il y aura bien un défaut un jour quelque part, même si ce n'est pas forcement ici, mais je ne le souhaite pas Mme le Maire

Non, ce n'est jamais arrivé et le risque est minimal.

13. Dommages aux biens collectifs, DEFRETIN Michel, 24 rue des 80 Fusillés

Monsieur Jean-Pierre HUGOT expose au Conseil Municipal que M. DEFRETIN, occupe un bâtiment communal à usage professionnel situé 24 rue des 80 Fusillés à Oignies. M. DEFRETIN a entreprit de faire des travaux de réfection du toit avec

accord de son assureur. Le 23 Février 2017, la structure n'ayant pas tenu avec la tempête, son assureur accorde sa garantie pour le matériel endommagé et repousse les dommages au bâtiment. Après avoir mandaté un expert, l'assurance de la collectivité intervient pour la prise en charge de l'ossature de la structure puisque la Commune est propriétaire de ce bâtiment. Madame le Maire propose de reverser à M. DEFRETIN l'indemnisation accordée par notre assurance, soit un montant de 2 326,39 €

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

14. Indemnisation relative à des dommages aux biens

Monsieur Jean-Pierre HUGOT expose au Conseil Municipal que les employés des services techniques ont accidentellement projeté des cailloux sur les véhicule de 3 administrés lors de l'entretien des espaces verts de la ville. Pour tout sinistre déclaré, notre contrat d'assurance prévoit l'application d'une franchise et le montant de la prime d'assurance serait vraisemblablement augmentée. Par conséquent et par mesure d'économie, Monsieur Jean-Pierre HUGOT soumet la régularisation de la prise en charge des frais de réparation aux propriétaires des véhicules.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

15. Subvention exceptionnelle Festival de la Vapeur 2017

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Municipalité soutient les actions des associations en général mais en particulier les associations dont l'objet social est la mise en valeur du patrimoine de la ville. Comme chaque année, l'association des Amis de la Mine, le CMCF et l'ACAPF ont réalisé les 26 et 27 Août dernier le Festival de la Vapeur. Ils sollicitent dans le cadre de cette action l'aide financière de la Collectivité.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

16. Mandat spécial pour déplacement d'élus

Madame le Maire expose que dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France comme à l'étranger. Ces déplacements occasionnent des frais de transport et de séjour. Les frais inhérents à cette mission seront remboursés à M. CORBISEZ Jean-Pierre, Mme DUPUIS Fabienne et M. Patrick CALLOT, sur présentation d'un état de frais, en accord avec Monsieur le trésorier.

La délibération est adoptée à 24 voix pour, 4 abstentions et 1 absent

Mr Jean-François THOURIN-VIAL

Est ce que l'on a une idée du montant total des frais remboursés? Parce que nous ne les avons pas dans la délibération.

Mme le Maire

Nous ne sommes pas forcés de les mettre, mais on peut vous les donner.

Mr Jean-François THOURIN-VIAL

seconde remarque: Ça se passe en août, et ça passe en délibération en novembre, donc imaginons que le Conseil ai été pris d'un élan de rébellion soudain ce soir, donc les élus concernés ne sont pas remboursés, je pense qu'il faudrait peut être faire l'inverse, d'abord décider du remboursement, fixer la base du remboursement des frais de transport.

Mme le Maire

Vous avez tout à fait raison, effectivement, comme il n'y a pas eu de Conseil Municipal, ça a été une année un peu particulière, et voila pourquoi nous vous présentons aujourd'hui à posteriori ce mandat spécial.

Mr Jean-François THOURIN-VIAL

Donc sous la forme, on s'abstiendra

17. Subvention Fonds d'intervention pour les services FISAC

Monsieur Fabien PILARCZYK expose au Conseil Municipal que dans le cadre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), délibération n°77 du 15 octobre 2015, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'octroyer une subvention aux commerçants ayant déposé un dossier de travaux et d'embellissement. S'agissant de l'embellissement et la mise en sécurité du commerce la subvention est accordée à hauteur de 20 % par le FISAC (Action n° 12 de la décision n°16-1696 attribution de subvention) et de 20 % accordé par la ville. S'agissant de l'accessibilité du commerce la subvention est accordée à hauteur de 30 % par le FISAC (Action n° 11 de la décision n°16-1696 attribution de subvention) et de 30 % accordé par la ville.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

18. Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2017 / Caméras individuelles

La séance ouverte, Monsieur Alain BOIGELOT présente à l'assemblée le projet d'équiper les policiers municipaux de caméras piétons pour l'année 2017. Ce projet a pour but de sécuriser les interventions des agents de police municipale, de prévenir les incidents, d'apaiser les relations entre les policiers municipaux et la population. Enfin il sera question d'obtenir des images qui pourront le cas échéant, être utilisées dans le cadre de procédures judiciaires.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

Mme Sylvie YPREEUW

Nous nous réjouissons que la problématique de sécurité soit aujourd'hui prise en compte alors que l'on nous affirmait en 2014 que nous ne cherchions qu'à inquiéter la population.

19. Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2017 / Poste radio portatif

La séance ouverte, Monsieur Alain BOIGELOT présente à l'assemblée le projet d'équiper les policiers municipaux d'un poste radio portatif pour permettre la circulation de l'information et l'interopérabilité avec la Police Nationale pour l'année 2017. Ce projet a pour but d'améliorer la circulation de l'information entre la Police Municipale et la Police Nationale, notamment en cas d'alerte, permettre davantage de réactivité face à un événement, coordonner les actions des deux polices, intervenir conjointement sur la voie publique, faciliter le placement des policiers municipaux sous commandement opérationnel Police Nationale en cas d'événements majeurs.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

Mme Sylvie YPREEUW

Nous trouvons dommage que nous faisions une délibération sur quelque chose qui est déjà en place. Il me semble bien que les policiers sont déjà équipés.

M. Alain BOIGELOT

Effectivement, nos policiers Municipaux sont équipés de radios portatives, mais non communicantes avec la Police Nationale. Là, c'est une radio spéciale reliée entre Police Municipale et Police Nationale. C'est notamment pour appeler la brigade d'activité en cas de problèmes particuliers.

Mme Sylvie YPREEUW

D'accord, merci.

ADMINISTRATION GENERALE

20. Désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'action Sociale

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'en application de l'article L.123-6, R.123-7, 8 et 10 du code de l'action sociale et de la famille, le conseil municipal procède dans un délai maximum de 2 mois à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le CCAS est présidé par le Maire, il comprend, en outre, au maximum 8 membres élus en son sein par le conseil municipal et 8 membres par le Maire en dehors des membres du conseil municipal.

L'élection des membres appartenant au conseil municipal se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

2 listes se présentent :

- Dynamique avec vous
- Oignies Bleu Marine

Après avoir recueilli les listes, Madame le Maire met au vote :

ont obtenus:

- la liste Dynamique avec vous

4 sièges

- la liste Oignies Bleu Marine

1 siège

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration :

M. Jean-Marc DESPREZ
Mme Arlette HNAT
Mme Dominique BERLIK
M. Jean-Claude SZRAMA
M. Jean-François THOURIN VIAL

Vote à la majorité absolue / 24 voix pour Dynamique avec vous / 4 voix pour Oignies Bleu Marine

Mr Jean-François THOURIN-VIAL

(Proposition de liste Oignies Bleu Marine)

ightarrow Désignation des assesseurs : Mme Sabrina GOETINCK / Mme Camille GOEUSSE

M. Jean-Marc DESPREZ

Il s'agit du vote des élus représentant au CCAS. Mais que le Conseil d'Administration du CCAS est aussi composé de représentants de la société Civile ; On ne cause aujourd'hui que des élus de la Municipalité représentant le CCAS

21. Création de postes

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'adapter le tableau du personnel de la Commune et d'assurer la création de 3 postes : rédacteur territorial, Assistant d'enseignement artistique principal et Adjoint technique territorial.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

Mr Jean-François THOURIN-VIAL

Ces créations de postes correspondent à quels besoins ? Des départs en retraite ? Fin des contrats aidés qui va amener des lacunes au niveau de l'organisation des services ?

Mme le Maire

Le poste de rédacteur territorial c'est une personne qui a été nommée à ce grade à la CAP. Pour le deuxième poste d'assistant d'enseignement artistique principal de première classe c'est la même chose, et pour le troisième poste, on envisage de renforcer l'équipe des services techniques et donc on anticipe un peu.

Mr Jean-François THOURIN-VIAL

Vous faites un appel extérieur pour le poste d'adjoint technique ou de la promotion interne ?

Mme le Maire

Ce n'est pas encore défini. Mais on anticipe.

22. Transfert des Zones d'Activités Économiques - rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) / Approbation du rapport d'Évaluation des charges transférées

Monsieur Jean-Pierre HUGOT informe l'assemblée que la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite « loi NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2017, le transfert obligatoire des Zones d'Activités Économique(ZAE) vers les communautés de communes et d'agglomération, en renforçant leur compétences. Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (prévue au 1^{er} alinéa de l'article L5211-5 du CGCT) prises dans un délai de 3 mois à compter de la présente notification. A défaut d'approbation, le coût net des charges transférées sera constaté par arrêté du préfet.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

23. Constitution d'un groupement de commandes permanent entre commune et le CCAS de Oignies

Monsieur Jean-Marc DESPREZ expose que dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la Ville de Oignies et le CCAS de Oignies constituent en groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015. Cette procédure vise à assurer la mutualisation des achats afin de baisser leurs prix et leurs coûts de gestion. Le groupement de commandes n'a pas de personnalité juridique, il agit au nom et pour le compte de ses membres.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

24. Adhésion de la Ville de Oignies à l'association des acheteurs publics (AAP)

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'afin d'optimiser la fonction achat et de s'inscrire dans une dynamique nationale de reconnaissance du métier d'acheteur public, il est proposé que la ville de Oignies adhère à l'Association des Acheteurs Publics. L'adhésion à cette association donne accès à :

- > Une veille stratégique et une veille juridique,
- > Une base de données de pièces de marchés,
- > Des conférences et un espace d'échange interactif,
- Des fiches achats,
- > Un observatoire des prix.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

25. Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le Département et la Ville de Oignies dans le cadre de l'aménagement d'une chicane proximité de l'impasse Darchicourt et enfouissement des réseaux avenue Darchicourt

Monsieur Jean-Pierre HUGOT expose au Conseil Municipal que la Ville de Oignies souhaite mettre en place une maîtrise d'ouvrage unique pour la maîtrise d'œuvre et les travaux concernant l'aménagement d'une chicane à proximité de l'impasse Darchicourt et de l'enfouissement des réseaux avenue Darchicourt pilotée par la commune de Oignies. Cette procédure permet à la Ville de Oignes, en qualité de mandataire, de pouvoir recourir aux prestations d'un Maître d'œuvre unique et d'assurer une coordination optimale pour l'ensemble des travaux à effectuer.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

Mme le Maire

Petite précision, nous n'avons pas joint la convention tout simplement parce qu'il y a nouvelle élection du Président du Conseil Départemental , les élection étant ce jour.

26. Accord-cadre à bons de commande relatif à des prestations de services de nettoyage de bâtiments communaux

Monsieur Jean-Pierre HUGOT expose au Conseil Municipal que suite à l'arrêt des contrats aidés, il est nécessaire de recourir à un prestataire extérieur afin de réaliser des prestations de services de nettoyage de bâtiments communaux. Le Conseil Municipal, propose d'approuver le principe, les modalités de lancement de l'appel d'offres ouvert européen concernant un accord-cadre à bons de commande relatif à des prestations de services de nettoyage de bâtiments communaux, sur le fondement des articles 25, 66 à 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification du marché.

La délibération est adoptée à 24 voix pour, 4 abstentions et 1 absent

Mr Jean-François THOURIN-VIAL

Je trouve dommage de ne pas prévoir un maximum, alors qu'il y a un minimum qui est assez conséquent à 150 000 € dans les seuils. Donc ce n'est pas très lisible sur le plan budgétaire même si les décisions budgétaires sont là pour ça. Voilà pourquoi sur cette question nous nous abstiendrons.

Mme le Maire

Il n'y a pas de montant maximum, c'est plutôt volontaire puisque nous en sommes en plaine consultation des surfaces a transférer, mais d'ici un mois nous aurons le montant exact qui pourra définir le cahier des charges.

27. Accord cadre à bons de commande relatif à des travaux d'entretien et des petits aménagement de voirie communale

Monsieur Jean-Pierre HUGOT expose au Conseil Municipal que le marché de travaux d'entretien et de petits aménagements de voirie communale arrive à son terme le 31 mars 2018. Il est nécessaire de relancer une procédure pour assurer son renouvellement.

La délibération est adoptée à 24 voix pour, 4 abstentions et 1 absent

Mme Sylvie YPREEUW

On note que contrairement au marché précédent, il y a un maximum sans minimum, une partie de ces travaux ne pourrait-elle être faites en régie, les compétences ne manquent pas aux services techniques. M. Jean-Pierre HUGOT

URBANISME

31. Accord de principe pour la rétrocession des voiries espaces verts du lotissement rue Samuel Goulet

Monsieur Jean-Pierre HUGOT fait part à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement de 23 parcelles rue Samuel GOULET à Oignies, un accord de principe est sollicité. Elle propose de donner un accord de principe concernant la rétrocession dans le domaine public communal et ce après réception des travaux, des voiries, des espaces verts, qui seront réalisés dans le cadre de la construction du futur lotissement, sis rue Samuel Goulet à Oignies.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

32. Cession de la parcelle AR 415 à la société SC Rue Samuel Goulet

Monsieur Jean-Pierre HUGOT expose à l'Assemblée que la SC Rue Samuel Goulet a obtenu un permis d'aménager en vue de lotir 23 lots à usage d'habitation sur le terrain sis à OIGNIES rue Goulet, cadastré AR 301. L'aménageur souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée AR 415 d'une superficie de 314 m² et constituant l'accès au lotissement.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

Mme le Maire

Vous avez le plan joint à cette délibération, au départ, les domaines avaient estimé ce terrain à 40 000 ϵ pour la simple raison qu'ils pensaient que le terrain était constructible ce qui n'est pas le cas là sur ce projet puisque c'est pour en faire une voirie qui nous sera rétrocédée par la suite. Voilà pourquoi le montant de 10 000 ϵ .

33. Acquisition de l'immeuble 35 rue Jean Jaurès

Monsieur Fabien PILARCZYK informe l'Assemblée de la mise en vente de l'immeuble sis à OIGNIES 35 rue Jean Jaurès, cadastré AD 257 d'une superficie de 477 m² et appartenant à la SCI ALEKHINE. Cet immeuble vacant depuis Juin 2017 et occupé précédemment par un cabinet d'assurance, est proposé au prix de 105 000 €. Madame le Maire propose l'acquisition de cet immeuble dans le cadre de la politique de redynamisation et du maintien du commerce local.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

Mme Sylvie YPREEUW

Je souhaiterais savoir si il y a déjà eu des propositions de commerces ?

M. Fabien PILARCZYK

Nous allons déjà acquérir le bâtiment et il y a une partie de rénovation qui arrivera par la suite puisque c'est très vétuste, à savoir la mise en conformité du bâtiment et à partir de la nous pourrons le mettre à la location.

Me Sylvie YPREEUW

Parce que là l'emplacement est vraiment idéal

M. Fabien PILARCZYK

Nous ne pouvons pas trop anticiper dans le sens ou comme nous ne sommes pas encore propriétaire, nous n'avons pas encore estimé les travaux.

Motion concernant la fin des contrats aidés

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'aujourd'hui, toutes les communes s'interrogent et manifestent une inquiétude croissante concernant le dispositif des contrats aidés et notamment l'impossibilité de renouveler la plupart des contrats arrivant à échéance prochainement ou de recourir à ce dispositif pour de nouveaux recrutements. Par cette motion, nous voulons relayer avec force auprès de Mr le Préfet l'inquiétude des élus locaux quant aux impacts négatifs pour la gestion quotidienne des services publics, ainsi que sur la situation économique des personnes impactées par ces refus de recrutements ou de renouvellements de contrats, dans un contexte de précarisation croissante d'une part de la population et de chômage encore trop élevé sur notre département.

La motion est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

Mr Jean-François THOURIN-VIAL

Pour les bénéficiaires, ces contrats aidés ne sont pas forcément la panacée c'est pour ça qu'on a pu le faire, néanmoins la plupart répondent à une urgence professionnelle et une urgence sociale, donc ils ont tout à fait leur utilité dans ce cadre là; Le seul petit souci au fil du temps, c'est qu'ils sont devenus un outil de gestion financière à part entière pour un grand nombre de collectivités. Aujourd'hui il y a un impact, cette méthode choisie par le gouvernement est brutale, n'est pas assez concertée, ne prépare en rien l'avenir et finalement qui va causer de graves dégâts, vous l'avez dit, au niveau social et au niveau de certaines petites communes qui en avaient impérativement besoin et qui ne pourront plus assurer le service qu'elles rendaient jusque là à la population. Donc évidement, nous approuvons cette motion.

Mr Jean-Marc DESPREZ

En effet, il existe pas mal de structures où ce type de contrat fait l'objet quelques fois d'abus et n'a pas produit forcement les fruits attendus auprès des personnes concernées notamment en thermes de montée en qualification ou de retour à l'emploi parce qu'il s agit bien d'un contrat qui n'a comme objectif certainement pas de perdurer mais de permettre un retour à l'emploi durable. On a nous, même si nous n'avons pas reçu tout le monde, beaucoup œuvré au travers du service du personnel de la collectivité, de la MAI, et des activités de la MAI à la formation apportée à ces contrats aidés et à l'accompagnement du retour à l'emploi dit classique. Je souhaitais simplement le préciser.

Fin du Conseil: 20 h 03

LE MAIRE Fabienne DUPUIS